

Lettre de l'agence des lois, qui annonce que le Bulletin des lois paraîtra à compter du 26 prairial et que le citoyen Bréjard est chargé de recueillir les lois à imprimer, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Simon Edme Monnel

**Citer ce document / Cite this document :**

Monnel Simon Edme. Lettre de l'agence des lois, qui annonce que le Bulletin des lois paraîtra à compter du 26 prairial et que le citoyen Bréjard est chargé de recueillir les lois à imprimer, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 572-573;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14585\\_t1\\_0572\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14585_t1_0572_0000_13)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dont il fait offrande pour nos braves frères d'armes, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de la guerre (1).

## 20

La société populaire de Caudebec (2) félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire qui a déjoué tous les complots, et rendu l'essor à la liberté. « Convention nationale, dit cette société, Robespierre et Collot viennent d'échapper au fer des assassins; laissez-nous épancher dans votre sein toute la joie que nous ressentons d'un événement dont l'issue pouvoit être si funeste; veillez sur vos jours menacés; ils sont à nous, ils sont à la patrie; vous ne devez pas en faire un trop facile abandon.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Caudebec, 13 prair. II] (4).

« Représentans,

Des lors que vous aviez mis à l'ordre du jour toutes les vertus, il fallait bien que vos ennemis y missent l'assassinat.

Le 10 août avait brisé leurs premières manœuvres. La journée du 31 may (dont nous venons de célébrer l'anniversaire) avait fait justice de leurs prétentions à nous fédéraliser. Ne pouvant nous désunir, ils ont soufflé sur notre sol la corruption et l'athéisme. Ces monstres ont été étouffés dans le sang des Hebert, Danton, Vincent, etc.

Ils fondaient encor leur espoir sur les oscillations inseparables d'une république naissante. Ils espéraient entraver par les défiances et les agitations le mouvement de notre machine politique!

Le Gouvernement Révolutionnaire s'est alors montré; il a consolidé tous les ressorts, réalisé toutes nos ressources; enchaîné tous les vices; déjoué, tous les complots et rendu l'essor à la liberté triomphante.

A l'aspect de ce phénomène vos ennemis stupéfaits, et qui voyent que désormais leurs manœuvres impuissantes ne parviendront plus à pervertir la masse pure du peuple français, ont tourné leur rage contre nos législateurs. N'ayant plus l'espoir de corrompre ils usent de leur dernière ressource; ils assassinent!... A ce nom qui ne se sent soulever d'indignation. Lache Albion, toi surtout qui dirige ces affreux poignards dans le sein des hommes libres, bientôt le sang de tes vils satellites expiera tes énormes forfaits. Nos représentans seront vengés jusques dans tes prisonniers. tu l'as voulu! Tremblés il n'est plus rien de commun entre un anglais et Nous!

Robespierre, Collot D'herbois, vous que le génie de la Liberté a préservé du feu assassin, entendés les bénédictions qui sur vous s'élèvent de toutes parts. entendés surtout les actions de

graces que la Société et le peuple de Caudebec adressent en cette occasion à l'Etre Suprême que vous avez proclamé et qui en échange semble vous avoir sauvés. Nous ne vous disons pas: Prenez courage. Vous n'en avés jamais manqué. Nous nous écrivons seulement: Vivez, vivez pour le Bonheur de la République.

Convention nationale, laissez nous épancher dans votre sein toute la joie que nous ressentons d'un événement dont l'issue pourrait être si funeste. Laissez nous vous solliciter toute entière de veiller sur vos jours menacés; ils sont à nous, ils sont à la patrie; Vous ne devez pas en faire un trop facile abandon.

Que ne sommes nous placés plus près de vous pour imiter Geoffroy et vous faire un rampart de tous nos corps?»

CAREL (présid.), BELLIGNY (secrét.) [et une signature illisible].

## 21

Le citoyen Dufourg, chef de bataillon de Barsur-Ornain, réclame en faveur du fils du brave Dufaulx, mort glorieusement pour la patrie, la gratification et la pension auxquelles il a droit.

Renvoi au comité des secours publics (1).

## 22

L'agent national du district d'Evron, département de la Mayenne, adresse à la Convention nationale extrait de la délibération du directoire de ce district, du 25 floréal, et une lettre du citoyen Jean-Baptiste Després, qui constate que ce citoyen fait don à la patrie de la moitié de sa pension de 900 liv. que la nation lui a accordée, en sa qualité de ci-devant religieux, devenu ensuite curé de la commune de Blandouet; que ce même citoyen ayant servi sa patrie 5 ans dans le régiment ci-devant Auvergne, et se sentant encore capable de la servir, se propose de se rendre aux frontières, pour se joindre incessamment à ses frères d'armes; qu'à cet effet, il s'est armé et équipé à ses frais, et qu'il a encore fait don à la patrie d'une paire de boucles de souliers en argent, en disant: « Ce meuble m'est inutile, puisqu'un petit cordon de cuir peut me rendre le même service.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

## 23

Un membre du comité des décrets [MONNEL] donne lecture d'une lettre adressée à ce comité par l'agence des lois; elle annonce: 1°. qu'elle commencera demain l'impression du

(1) P.V., XXXIX, 244. B<sup>in</sup>, 29 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(2) Seine-Inférieure.

(3) P.V., XXXIX, 244. B<sup>in</sup>, 29 prair.; Mon., XX, 721; J. Fr., n° 627; Audit. nat., n° 629.

(4) C 306, pl. 1164, p. 8.

(1) P.V., XXXIX, 244. Mon., XX, 722.

(2) P.V., XXXI, 244. B<sup>in</sup>, 29 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Fr., n° 627.

bulletin des lois de la République, suivant le mode prescrit par la loi du 14 frimaire; 2°. qu'elle a nommé le citoyen Brejard pour requérir chaque jour aux procès-verbaux les décrets qui auront dû être expédiés, aux termes de l'article V de ladite loi, dont le même membre donne lecture (1).

## 24

La société populaire de Cette, département de l'Hérault, envoie à la Convention nationale les effets ci-après, qui lui ont été remis, dit-elle, pour les offrir à la patrie: des épaulettes en or données par le citoyen Bergeron, commandant du 3<sup>e</sup> bataillon des Pyrénées-Orientales; 2 autres épaulettes en or, données par le citoyen Buffau, adjudant du même bataillon; 2 hausses-cols en argent, pris sur les Portugais à l'armée des Pyrénées-Orientales par le citoyen Guillet, actuellement adjudant-major de la place à Cette; 1 paire de boucles d'argent et quelques pièces de même métal, faisant ensemble à la somme de six liv. 6 sous, donnés par divers particuliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 25

Le citoyen Barère, ci-devant prêtre, annonce à la Convention nationale qu'il renonce au traitement de 800 liv. que la nation a accordé aux prêtres qui ont abdiqué leurs fonctions. Il voudrait, dit-il, que cet abandon tournât au profit de l'indigence, de la vieillesse ou des braves défenseurs des droits du peuple, et il termine par dire à la Convention nationale: «Législateurs, c'est entre vos mains et sur l'autel de la patrie, que je viens faire aujourd'hui la triple offrande de mon cœur, de mes forces physiques et morales, et du seul revenu qui me reste; puisse-t-elle vous être agréable, et mon désintéressement devenir utile! c'est celui d'un vrai républicain qui ne veut désormais trouver la subsistance, qui lui sera nécessaire que dans son industrie et dans le développement de son ame pour assurer le triomphe de la cause de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Tarbes, 30 flor. II] (4).

«Citoyens représentants,

Destiné dès ma première jeunesse à un état proscrit par la philosophie et la raison, j'y ai fait tout le bien que j'ai pu. Mais aujourd'hui, appelé par la liberté à servir plus utilement ma

patrie, j'ai suivi l'impulsion de mon cœur et je me suis identifié avec la République une et indivisible. J'ai applaudi à tant de sages réformes et j'ai vu avec plaisir disparaître les préjugés.

Sans cesse occupé du bonheur de mon pays, et de celui de mes semblables, j'offre au premier mon cœur et mes faibles talents; et aux seconds mes ressources pécuniaires; j'abandonne donc le traitement de 800 livres que la nation accorde par votre organe aux prêtres qui ont abdiqué leurs fonctions.

Je désirerais seulement que cet abandon tournât au profit de l'indigence, de la vieillesse ou du brave défenseur de nos droits. Si vous daignez lui donner cette noble destination, mon âme trouvera une grande jouissance dans cette double abdication.

Législateurs, c'est entre vos mains et sur l'autel de la patrie que je viens faire aujourd'hui la triple offrande de mon cœur, de mes forces physiques et morales ainsi que du seul revenu qui me reste. Puisse-t-elle vous être agréable et mon désintéressement devenir utile. C'est celui d'un franc républicain qui ne veut désormais trouver la subsistance qui lui sera nécessaire que de son industrie et dans le développement de son âme pour assurer le triomphe de la cause de la liberté et de l'égalité. S. et F.»

J.P. BARÈRE.

(Applaudi)

## 26

L'agent national près le district de Grasse (1), fait offrir à la Convention nationale des pommes de terre qu'il a recueillies au commencement de ce mois; il indique un procédé pour faire, dans la même année, deux récoltes de ce précieux légume, «Lorsque nous faisons la première, dit-il, nous n'arrachons pas les plantes; nous fouillons seulement aux pieds pour en détacher les plus grosses pommes de terre; nous les battons de nouveau; elles continuent à végéter jusques vers la fin de la première décade de Messidor, époque où elles sont arrachées. On porte les grosses au grenier; les petites sont de nouveau mises en terre, et donnent à la fin de brumaire une nouvelle récolte aux cultivateurs, qui sont assez heureux de posséder dans leurs fonds une source d'eau vive pour les arroser pendant les grandes chaleurs de thermidor et fructidor. Il termine par annoncer à la Convention nationale qu'il lui adressera les prémices de sa seconde récolte.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'agriculture (2).

[Grasse, 10 prair. II] (3).

«Consacrant au plus beau et au plus utile des arts l'agriculture le peu de loisir que me laissent mes nombreuses occupations, qu'il

(1) P.V., XXXIX, 245. M.U., XL, 398; J. Mont., n° 380; Mon., XX, 722; C. Univ., 26 prair.; J. Fr., n° 627; J. Perlet, n° 629; Audit. nat., n° 628; C. Eg., n° 664; J. S.-Culottes, n° 484.

(2) P.V., XXXIX, 245 et 409. B<sup>in</sup>, 29 prair. (suppl.); J. Sablier, n° 1376; J. Univ., n° 1669.

P.V., XXXIX, 246. B<sup>in</sup>, 29 prair. (suppl.); Mon., XX, 735.

(4) C 305, pl. 1139, p. 18.

(1) Var, puis Alpes-Maritimes.

(2) P.V., XXXIX, 246. B<sup>in</sup>, 26 prair. (1<sup>er</sup> suppl.); J. Sablier, n° 1376.

(3) F<sup>10</sup> 210 (Pommes de terre).